



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 1314-2021-PIIA-1
RÈGLEMENT 1314-2021-Z-7**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire du 19 décembre 2022 et du 16 janvier 2023, adoptait les règlements suivants:

RÈGLEMENT 1314-2021-PIIA-1 amendant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à apporter certaines corrections aux critères architecturaux.

RÈGLEMENT 1314-2021-Z-7 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à encadrer les dispositions relatives aux résidences de tourisme et aux résidences principales (location à court terme).

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 17 février 2023 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et est entré en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 27 février 2023.

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques